



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 6 février 2019

Élections CAPAM

Le recensement et le dépouillement des votes de l'élection des membres de la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture ont eu lieu le 6 février 2019 à la préfecture de Mayotte.

Pour 1250 électeurs inscrits, le taux de participation, tous collèges confondus, est de 77,47 %.

23 sièges étaient à pourvoir pour l'ensemble des 6 collèges.

Ont été attribués :

- pour le collège des chefs d'exploitation et assimilés :
 - 8 sièges pour la liste CDEAM présentée par la Confédération Paysanne,
 - 2 sièges pour la liste FDSEAM/JA/GVA,
 - 1 siège pour la liste « Paysan d'ici »,
 - 1 siège pour la liste « Soura Yaguina Yadrime » avec le MODEF.
- pour le collège des pêcheurs : 4 sièges pour la liste « Les vrais pêcheurs de Mayotte », présentée par la confédération paysanne
- pour le collège des aquaculteurs : 1 siège pour la liste « Abdul Madjid »
- pour le collège des salariés : 2 sièges pour la liste « Agir pour les droits des salariés » présentée par la CFE-CGC
- pour le collège des groupements agricoles : 3 sièges pour la liste « FDSEAM/GVA »
- pour le collège des syndicats agricoles : 1 siège pour la liste « Soura Yaguina Yadrime » avec le MODEF

Les résultats détaillés seront disponibles sur le site internet de la préfecture et affichés à la CAPAM.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte
@Prefet976